

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2025

---

FIN DE VIE - (N° 1100)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS796

présenté par

Mme Lorho, M. Bentz, M. Casterman, M. Monnier, Mme Sicard, Mme Dogor-Such et Mme Pollet

-----

### ARTICLE 4

Après le mot :

« vital »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 7 :

« à court terme ; ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

« Plus le délai est court, plus le pronostic se rapproche de la réalité », si l'on en croit les soignants de la SFAP. (Voir : [https://www.sfap.org/system/files/courtterme\\_v2\\_16052017\\_0.pdf](https://www.sfap.org/system/files/courtterme_v2_16052017_0.pdf)). Le pronostic vital peut être engagé sans pour autant s'ensuivre nécessairement de la mort du patient. Cette formulation, qui ouvre donc l'accès au suicide assisté et à l'euthanasie à un trop grand nombre de cas, est dangereux et doit être supprimé.